

MAZAL TOV - FÉLICITATIONS

Le Rabbin, le Président, le C.A. et le Kahal présentent leurs sincères félicitations et leurs vœux de bonheur aux familles de M. et Mme Armand Pinto et M. et Mme Robert Saks pour le mariage de leur enfants Thierry et Samantha qui aura lieu BH le dimanche 2 juillet 2017, Mazal-Tov

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

Léa Chriqui Z"L 7 Tamouz - 1 Juillet
Sol bat Rika Z"L 9 Tamouz - 3 Juillet
Jacob Elkeslassy Z"L 12 Tamouz - 6 Juillet

KIDDOUCH CHABBAT

Est offerte par: M. et Mme Armand Pinto en l'honneur du mariage de son fils Thierry avec Samantha Salks

SÉOUDA CHÉLICHITE

- 1 - M. Elkeslassy Moïse pour la nahala de son père Elkeslassy Jacob Z"L
- 2 - M. et Mme Jacky Luck pour la nahala de sa mère Sol bat Rika Z"L
- 3 - La famille Acoca pour la nahala de leur mère Reina Acoca Benalul bat Messoda Z"L

Yifta'h ne se laissa pas décourager par cette rebuffade, et il tenta une seconde fois de négocier. Il rappela aux Ammonites des données historiques indiscutables, celles qui avaient donné à Israël un droit irréfutable à la possession des territoires convoités par ses adversaires : Israël n'avait rien pris, ni à Moab, ni à Ammon, mais c'est Si'hon, roi des Amorrhéens, qu'il avait combattu, et ce sont ses terres qu'il s'était approprié. Les Ammonites n'avaient pas à s'ingérer dans cette querelle, à laquelle ils étaient étrangers.

En clair, si Erets Yisraël est à nous, ce n'est pas parce que nous l'avons conquis, mais parce que Hachem nous l'a donné ! Aussi n'avons-nous pas le droit d'y renoncer. (Jacques Kohn)

Coin de la Halakha - Kashèriser les fraises

Il est interdit de consommer les fraises à moins de respecter scrupuleusement les règles suivantes. Vous pouvez consommer les fraises liquéfiées, ou écrasées pour faire de la confiture ou de Smoothies.

Pour les manger crues et entières :

- 1- Couper au couteau la tige verte avec une mince couche du fruit, couper toute partie noble.
- 2- Peler légèrement la peau de fraises au couteau.
- 3- aissé tremper 4-5 minutes, remuer en faisant des mouvements circulaires dans l'eau savonneuse.
- 4- Rincer abondamment en prenant à chaque fois une petite quantité de fraises et s'assurer que l'eau coule sur toute la surface de chaque fraise.

Houkat ou la grandeur de Myriam

La Guemara dans Taanit nous dit que le peuple juif avait 3 personnages importants : Moché, Aaron et Myriam. Par eux, ils étaient les réceptacles de 3 cadeaux : le puits (la source d'eau), les nuées de gloire et la manne. Le puits était en l'honneur de Myriam, les nuées de gloire étaient dues au mérite d'Aaron et la manne était en l'honneur de Moché. La guemara cite un passage du prophète Ze'haria (11:8): (j'anéantissais les 3 bergers en un seul mois) pour dire que Moché, Aaron et Myriam, les 3 bergers d'Israël sont tous décédés le même mois. Pourtant la guemara précise que Myriam est décédée au mois de Nissan, Aaron quant à lui au mois de Av et enfin Moché en Adar. Donc on voit bien que chacun a quitté ce monde dans un mois différent alors que dit la guemara face à cette contradiction évidente ? La Guemara répond ainsi : Lorsque Myriam mourut, la source d'eau a cessé de couler et c'est seulement grâce au mérite de Moché que l'eau est revenue. La même chose s'est produit lors de la mort d'Aaron où les nuées de gloire ont disparu. Et tout de suite après, par le mérite de Moché, elles sont revenues. La Guemara explique qu'étant donné que ces miracles sont vite revenus par le mérite de Moché, le peuple juif n'a pas intériorisé la valeur de la perte de Myriam et d'Aaron dont ils avaient pourtant bénéficié des miracles pendant quarante ans. Il a fallu attendre la mort de Moché et l'arrêt simultané de ces trois miracles pour que le peuple comprennent la portée de la bénédiction dont ils étaient dotés grâce à ces 3 bergers. (tsniout-mag.com)

INFORMATION: www.hekhalshalom.com

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Synagogue - Kollél - Mikvé - Salle des fêtes
825 Grattan, Ville Saint-Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707

CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE DE NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL. 4 No.11
CHABBAT 1 JUILLET 2017
7 TAMOUZ 5777

Paracha KOUKAT

Allumage des bougies
du Chabbat: 20:30
Sortie du Chabbat: 21:45



Horaire des Offices 2017 - 5777

Chabbat 1 Juillet 2017 - 7 TAMOUZ 5777

Chahrit: 8:15
Cours avec Charles Abikhzer 18:30
Minha: 20:00 Séouda Chélichite et Arvit

Dimanche 2 Juillet 2017

Chahrit: 7:00 - 8:00
Minha suivie d'Arvit: 19:15

Lundi 3 au Jeudi 6 Juillet 2017

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00
Minha suivie d'Arvit: 19:15

Vendredi 7 Juillet 2017 - 13 TAMOUZ

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00
Minha suivie d'Arvit: 18:30
ALLUMAGE DES BOUGIES: 20:27



FAITES-VOUS UN CADEAUX VENEZ ETUDIER AVEC NOUS TOUT LES JOURS AU KOLLEL. DES COURS POUR TOUS LES NIVEAUX DE 20H À 21H15

PARACHA KOUKAT

La vache rousse



Résumé de la Paracha

- ◆ Les lois de la vache rousse, dont les cendres purifient celui qui s'est trouvé au contact d'un cadavre, sont enseignées à Moïse.
- ◆ Après 40 années de voyages dans le désert le peuple arrive dans le désert de Tsin. Myriam décède et le puits miraculeux qui accompagnait les Enfants d'Israël par son mérite disparaît. Le peuple réclame de l'eau. D-ieu indique à Moché de commander à un rocher d'en donner. Troublé par l'attitude du peuple, Moché frappe la pierre et l'eau en jaillit. Mais D-ieu lui annonce que ni lui ni Aaron n'entreront en Terre Promise.
- ◆ Aaron décède à Hor Hahar et son fils Elazar lui succède comme Grand Prêtre.
- ◆ Des serpents venimeux attaquent le camp après qu'une fois encore le peuple ait « parlé contre D-ieu et contre Moché ».
- ◆ D-ieu demande à Moché de placer un serpent d'airain en haut d'un mat : ceux qui auront été mordus le regarderont et vivront.
- ◆ Le peuple entonne un chant en l'honneur du miraculeux bienfait de l'eau jaillie au coeur du désert. Moché conduit le peuple à des batailles contre les rois Emorite, Si'hon et Ôg (qui veulent interdire la traversée de leur territoire). Leurs terres, situées à l'est du Jourdain sont ainsi conquises.

La Para Adouma

La loi de la Para Adouma (la vache rousse) fait partie des lois « houqims », dont le sens ne sont pas nécessairement perçus par l'entendement humain. Les 'houqims inclus également l'interdiction de porter un vêtement chaàtnèz (mélange textile de lin et de laine), le kilaïm (mélange des espèces végétales), le bassar vé'halav (mélange de viande et de lait). Néanmoins, les 'houqims ne sont pas des lois sans raisons; leur logique est divine et les plus grands hommes de notre peuple pouvaient comprendre certains d'entre eux. Ainsi, la rationalité des lois de la Para Adouma fut révélée à Moché Rabénu.



VISITEZ NOTRE TOUT NOUVEAU SITE WEB AU

www.hekhalshalom.com

SUR INTERNET ET MOBILE
S.V.P INSCRIVEZ VOUS

Rabbin Ronen A. Abitbol



Plus rapidement possible opérationnel

La Paracha de cette semaine traite de la vache rousse, que ses cendres purifiées tout celui qui était en contact avec un cadavre humain.

Aujourd'hui que nous n'avons pas de « Beth Hamikdash », il nous est impossible de se purifier par les cendres d'une Vache Rousse... De plus, nous sommes tous impurs sachant qu'il suffit d'être au contact d'un mort pour le devenir, ou tout simplement d'aller pèlerine au cimetière...

Pourquoi est-il interdit au Cohen encore de nos jours de rentrer au cimetière, pour ne pas qu'il se rende impur alors qu'il l'est déjà ?

Une des réponses logique à cette question, est que si aujourd'hui Machia'h arrive et que le 3^e Temple est reconstruit, il faudra que le Cohen soit le plus rapidement possible opérationnel.

Or si le Cohen ne se préserve pas aujourd'hui du risque de redevenir à nouveau impur, le jour où il le sera il devra se purifier en 7 jours (le 3^e et le 7^e après le contact).

Par contre, s'il se préserve tous les jours de sa vie de redevenir impur; Sachant qu'il a une impureté qui remonte à plusieurs jours, il devra directement se purifier par les cendres de la vache rousse le plus tôt possible, donc le jour même qu'on trouve les cendres de la vache rousse, ainsi que le jour 4 après, en total 5 jours au lieu de 7. (Yoel Amar)

Une Parabole - La barbe blanchit

Un grand commerçant fournissait tous les villages alentour et travaillait sans relâche pour satisfaire sa clientèle. La nuit tombée, il était encore occupé à faire ses comptes et à préparer la marchandise pour satisfaire la clientèle du

lendemain. Il était tellement pris par ses affaires qu'il ne trouvait pas le temps de se rendre à la synagogue pour prier en communauté.

Les années passèrent, sa barbe blanchit et dans son cœur, le marchand commença à s'inquiéter : avec l'âge, il ne se ressentait plus autant de forces qu'autrefois. Mais il lui appartenait pourtant de préparer quelques « provisions » pour le grand voyage qu'il lui faudrait bientôt entreprendre : des bonnes actions qui puissent l'accompagner dans le monde de vérité.

Le lendemain, il se réveilla dès l'aube et se rendit à la synagogue, pria en communauté avec ferveur, puis une fois sa prière terminée il s'assit et étudia pendant deux bonnes heures. Une fois son étude terminée, il entendit résonner dans son cœur une voix anxieuse qui disait : « Qu'advient-il demain de tes nombreux clients ? Ne te trouvant pas présent, ils se tourneront certainement vers un autre marchand ! » Cependant, il repoussa immédiatement ces sombres pensées : de quel secours lui seraient ces clients au jour où il devrait rejoindre son Créateur ?

Quand il arriva à son magasin, son épouse l'accueillit avec des paroles qui n'étaient pas faites pour le reconforter : « Que t'est-il arrivé ? Où étais-tu donc passé ? Pourquoi n'as-tu pas ouvert le magasin à l'heure ? De nombreux clients sont venus, et ne te trouvant pas, sont repartis. »

« Dis-moi plutôt, dit le vendeur à sa femme, que ferais-tu donc si mon heure était arrivée de quitter ce monde ? Me demanderais-tu encore : "Mais où es-tu donc passé ?" Est-ce qu'après ma mort tu prétendrais encore que je me dois de servir mes clients ? Et bien désormais, quand j'étudie à la synagogue, considère que je ne fais plus partie des vivants...

CE BULLETIN A ÉTÉ COMMANDITÉ PAR:

M. ELKESLASSY MOÏSE POUR LA NAHALA DE SON PÈRE ELKESLASSY JACOB Z" L

LA FAMILLE ACOCA POUR LA NAHALA DE LEUR MÈRE

REINA ACOCA BENALUL BAT MESSODA Z" L

VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530

POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN



Et quand après quelques heures, avec l'aide du Ciel, je reviens au magasin, considère que j'ai ressuscité ! » (par le 'Hafets 'Haim)

Changer sa parole mais pas ses vêtements

« Israël fit un vœu à D-ieu et dit: si tu donnes ce peuple-là dans ma main... »

La Torah nous rapporte dans notre Paracha un épisode étonnant: « Le Cananéen, le roi de Ârad qui habite dans le sud, entendit que Israël venait par le chemin de Atarim et s'attaqua à Israël et en prit capture. » « Israël fit un vœu à D-ieu et dit : si tu donnes ce peuple-là dans ma main, je détruirai leurs villes. »

Rachi dans son commentaire relève une anomalie dans le second verset : pourquoi la prière d'Israël est-elle formulée de cette manière : « si tu donnes ce peuple-là », pourquoi n'est-elle pas formulée avec plus de précision : « si tu donnes le Cananéen ». En effet, il est de l'ordre de la prière, de formuler ses demandes avec le plus de précision possible, donc pourquoi cette formulation lapidaire « si tu donnes ce peuple-là » ?

Rachi répond, sur la base du Midrach Tan'houma, que les enfants d'Israël avaient un problème avec ce peuple qui les attaquait et se posaient la question: qui est ce peuple ?

Rachi apporte l'explication du Midrach Tan'houma que ce peuple était le peuple d'Amalek. Mais le doute était car les gens qui les attaquait parlaient cananéen mais étaient vêtus comme des Amalékites. Alors le peuple d'Israel dans le doute, formulèrent leur vœu de manière indéfinie : « si tu donnes ce peuple ». Et qui étaient-ils en fait ?

Nous trouvons dans le Choul'han Âroukh une halakha dans l'absolu opposé de l'attitude des Amalékites « Dans des cas de persécutions, il est interdit de dire que l'on est idolâtre au péril même de sa vie, en revanche il est permis de changer ses habits en prenant les habits spécifiques des idolâtres pour qu'on ne le reconnaisse pas et qu'il évite ainsi la mort » (Yoré De'â 157, 2)

C'est-à-dire que changer son dibour, sa parole, est interdit au péril même de notre propre vie, mais se déguiser pour sauver sa vie est parfaitement licite, c'est l'inverse de l'attitude des Amalékites, qui changent l'expression de leurs bouches et sont comme incapables de changer leurs vêtements.

L'emblème de Médecines

A la suite de l'invasion de serpents venimeux, Hachem ordonne à Moche Rabbenou de construire un serpent de cuivre et de le placer en haut d'un mât. Toute personne qui regardera la statue du serpent sera guérie des morsures venimeuses qu'il aura subies.

Comment comprendre cette histoire qui paraît être absolument opposée au texte des dix commandements : « tu ne feras point de statue, ni d'image de ce qui se trouve dans le ciel en haut, et sur la terre en dessous et dans les eaux qui sont sous la terre » ?

Pourquoi D-ieu ordonne-t-il Moshe Rabbenou à construire quelque chose qui ressemble à s'y méprendre au culte des idoles, le fameux caducée d'Esculape, le dieu de la médecine chez les grecs, lui également monté sur un bâton et qui est devenu le symbole des médecins.

Les maîtres de la Mishna se sont interrogés sur cette question dans le traité Rosh Hashana : « Est-ce que c'est le serpent qui fait mourir, ou bien est-ce le serpent qui fait vivre ? Non, c'est lorsqu'Israël regarde vers le haut et mettent leur cœur sous l'autorité de leur père qui est aux cieux, ils étaient guéris, et si non, ils mourraient. »

Ce que nous expliquent les rabbins de la Mishna, c'est que le serpent n'était qu'un symbole: celui qui levait les yeux et voyait le serpent comprenait que de même qu'il avait été puni à cause de sa faute envers D-ieu, de la même façon il pouvait être guéri en revenant vers D-ieu.

Haftarath – Une haftara d'une brûlante actualité

L'essentiel de cette haftara est constitué par le discours que Yifta'h a tenu au roi des Ammonites, ennemis des enfants d'Israël,

Il avait envoyé une délégation auprès de ce monarque, avec mission de lui demander les raisons de son agressivité envers les enfants d'Israël.

Réponse du roi: « C'est parce qu'Israël a pris mon pays, quand il monta d'Egypte, depuis l'Arnon jusqu'au Yaboq et jusqu'au Jourdain; et maintenant, rends-moi ces [contrées] en paix! » (11, 13). Autrement dit: « Vous nous avez dépouillés de nos terres, et vous les occupez sans droit ni titre ! Il n'y aura pas de paix entre nous aussi longtemps que vous ne nous les aurez pas rendues ! »

On dirait aujourd'hui, autre temps même querelle: « La paix contre les territoires ! », proposition dont on a pu mesurer, ces dernières années, la dangereuse ambiguïté.